

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du mardi 9 juillet 2019

Date de convocation : 25 juin 2019

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 16 titulaires – 16 suppléants

Le 9 juillet 2019, s'est tenue l'assemblée générale du GECT Alzette Belval, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe COURTIN, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 juin 2019.

Membres présents avec voix délibérative (titulaire ou suppléant): M. ARIES, Mme BOEVER-THILL, M. CASONI, M. CIMARELLI, M. COURTIN, Mme FATTORELLI, M. FELTEN, M. HENROTTE, M. JACQUE, M. KNAFF, Mme ROMEO, Mme VIDAL, M. WEIMERSKIRCH et Mme ZIROVNIK

Membres excusés : Mme BOFFERDING, M. DESTREMONT, Mme GUILLOTIN, M. HABAY et M. KLEIN

Membres absents : et M. PARTHENAY,

Présents sans voix délibérative : M. BEMER, Mme CAMPS, M. HEISCHBOURG et Mme HABAY-LÊ

Le Président, Jean-Christophe COURTIN, ouvre la séance à 10h et, le quorum étant atteint, il passe à l'examen des points à l'ordre du jour.

1. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 28 mars 2019

DAG2019-03-01 : Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 28 mars 2019

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le procès-verbal du 28 mars 2019 joint à la présente.

2. Phase de préfiguration de l'IBA Alzette Belval _ lancement et validation de l'annexe modificative de la stratégie du GECT Alzette Belval 2017/2020

DAG2019-03-02: Phase de préfiguration de l'IBA Alzette Belval _ lancement et validation de l'annexe modificative de la stratégie du GECT Alzette Belval 2017/2020

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONFIRME la décision DB2019-09 du 11.06.2019 et VALIDE le lancement d'une mission de préfiguration pour la mise en œuvre d'une IBA Alzette Belval,
- CONFIRME la décision DB2019-09 du 11.06.2019 et VALIDE le rôle de chef de file du GECT Alzette Belval dans ce dispositif et le portage administratif et opérationnel en relation étroite avec les autres partenaires,
- INTEGRE ce nouveau projet d'envergure à la stratégie d'Alzette Belval 2017/2020 conformément à l'annexe modificative 1 ci-annexée.
- ACCEPTE le plan de financement et le schéma organisationnel prévisionnels ci-annexés. Si d'importantes modifications venaient à être réalisées, l'Assemblée Générale sera saisie.
- AUTORISE les modifications budgétaires idoines et l'ouverture des postes nécessaires à la réalisation de cette mission de préfiguration,

- SOLLICITE les partenariats envisagés et AUTORISER le Président à signer toutes conventions ou partenariats nécessaires à la bonne mise en œuvre de la phase pré-IBA,
- DEMANDE les subventions ou participations afférentes (auprès des Ministères, de la Région,...),
- AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

3. Budget GECT Alzette Belval _DM1/2019

DAG2019-03-03: Budget GECT Alzette Belval _DM1/2019

Vu le budget primitif voté,
Sur le rapport de Monsieur le Président,

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT _ Dépenses

Chapitres	Articles	Intitulés	
011		Charges à caractère général	+ 35 000 €
	6064	Fourniture administrative	+ 500 €
	6042	Achat de prestation de services	+ 3 200 €
	614	Charges locatives	+ 1 800 €
	617	Études et recherches	+ 23 500 €
	6237	Publications	+ 1 000 €
	6247	Transports collectifs	+ 2 500 €
	6257	Réceptions	+ 1 200 €
	6261	Affranchissement	+ 400 €
	6262	Frais de télécommunication	+ 400 €
	6256	Frais de mission	+ 500 €
012		Charges de personnel et frais assimilés	+ 42 500 €
012	64131	Rémunérations - personnel non titulaires	+ 41 000 €
012	6455	cotisations assurance du personnel	+1 000 €
012	6475	Médecine du travail	+ 500 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT _ Recettes

Chapitres	Articles	Intitulés	
74		Dotations, Subventions et Participations	+ 77 500 €

- ARRETE la décision modificative DM1/2019 :
 - o BUDGET PRINCIPAL DU GECT ALZETTE BELVAL : + 77 500 €

- Section de fonctionnement : + 77 500 €
- Section d'investissement : 0 €

- VALIDE le budget 2019 du GECT Alzette Belval qui s'équilibre désormais de la manière suivante :

	BP2019	DM1/2019	BP2019+DM1/2019
TOTAL RECETTES	296 984.87 €	77 500.00 €	374 484.87 €
Recettes de fonctionnement	283 984.87 €	77 500.00 €	361 484.87 €
<i>74 Dotations, Subventions et Participations</i>	<i>197 440.72 €</i>	<i>77 500.00 €</i>	<i>274 940.72 €</i>
<i>002 Résultat reporté</i>	<i>86 544.15 €</i>		<i>86 544.15 €</i>
Recettes d'investissement	13 000.00 €		13 000.00 €
<i>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (besoin de financement de la section d'Investissement)</i>	<i>3 619.97 €</i>		<i>3 619.97 €</i>
<i>040 (OOB) 28183 Matériel de Bureau et matériel informatique et 28184 Mobilier</i>	<i>1 000.00 €</i>		<i>1 000.00 €</i>
<i>001 Résultat reporté</i>	<i>8 380.03 €</i>		<i>8 380.03 €</i>
TOTAL DEPENSES	296 984.87 €	77 500.00 €	374 484,87 €
Dépenses de fonctionnement	283 984,87 €	77 500.00 €	361 484.87 €
<i>022 Dépenses imprévues</i>	<i>15 000,00 €</i>		<i>15 000.00 €</i>
<i>011 Charges à caractère général</i>	<i>92 984,87 €</i>	<i>35 000,00 €</i>	<i>127 984.87 €</i>
<i>012 Charges de personnel et frais assimilés</i>	<i>175 000,00 €</i>	<i>42 500,00 €</i>	<i>217 500.00 €</i>
<i>042 (OOB) Dotations aux amortissements et immobilisations incorporelles et corporelles</i>	<i>1 000.00 €</i>		<i>1 000.00 €</i>
Dépenses d'investissement	13 000.00 €		13 000.00 €
<i>21 Matériel de bureau et matériel informatique</i>	<i>12 000,00 €</i>		<i>12 000.00 €</i>
<i>165 Dépôt et cautionnement</i>	<i>1 000,00 €</i>		<i>1 000,00 €</i>

- APPROUVE le Budget Primitif 2019 qui s'équilibre comme suit :

TOTAL RECETTES	374 484.87 €
Recettes de fonctionnement	361 484.87 €
Recettes d'investissement	13 000.00 €
TOTAL DEPENSES	374 484,87 €
Dépenses de fonctionnement	361 484.87 €
Dépenses d'investissement	13 000.00 €

- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président.

4. Création d'un poste d'ingénieur et d'un poste d'ingénieur principal

DAG2019-03-04 : Création d'un poste d'ingénieur et d'un poste d'ingénieur principal

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'Ingénieur principal à temps complet pour mener la mission de préfiguration de l'IBA Alzette Belval en tant que responsable de la Pré IBA Alzette Belval,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'ingénieur à temps complet pour accompagner la mission de préfiguration de l'IBA Alzette Belval en tant que chargé de missions pré IBA,

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CRÉE un emploi d'Ingénieur principal, à temps complet pour effectuer les missions de responsable pré IBA Alzette Belval,
- CRÉE un emploi d'Ingénieur, à temps complet pour effectuer les missions de chargé de missions Pré IBA Alzette Belval,
- INDIQUE que ces emplois pourront être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique, au grade d'Ingénieur, ou d'Ingénieur principal,
- PRECISE que si les emplois ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ils devront dans ce cas justifier à minima d'un diplôme de MASTER 2 ou équivalent et d'une expérience significative. Les rémunérations seront calculées par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'ingénieur principal et d'ingénieur
- MODIFIE le tableau des effectifs comme suit à compter du 09.07.2019:

GECT Alzette Belval					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Administrative	B	Rédacteur	1	1	7h/semaine
Technique	A	Ingénieur principal	1	2	Temps complet
Technique	A	Ingénieur	2	3	Temps complet

- AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement et à prendre les décisions nécessaires,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2019 et suivants,
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président concernant cette affaire, notamment la fixation des échelons et taux d'indemnités.

5. Autorisation de l'accueil des stagiaires de l'enseignement et instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

DAG2019-03-05: Autorisation de l'accueil des stagiaires de l'enseignement et instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

L'Assemblée Générale ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE l'accueil de stagiaires, sous réserve de la mise en place d'une convention de stage entre le groupement et l'établissement d'études et sous réserve de conditions propices à l'accueil de stagiaire,
- INSTITUE le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au GECT Alzette Belval selon les règles en vigueur au niveau national,
- DONNE POUVOIR au Président pour déterminer la possibilité d'accueil ou non de stagiaire au regard de l'activité du groupement,
- AUTORISE le Président à signer les conventions à intervenir ou tout document relatif à cette affaire,
- INSCRIT les crédits prévus à cet effet au budget 2019 et suivants.

6. Communication des décisions prises par le Bureau

DAG2019-03-06: Communication des décisions prises par le Bureau

L'Assemblée PREND ACTE des décisions prises par le Bureau du GECT Alzette Belval :

DB2019-07	Bureau du 11.06.2019	Validation du compte-rendu du bureau du 8 mars 2019
DB2019-08	Bureau du 11.06.2019	Mise à jour des membres référents
DB2019-09	Bureau du 11.06.2019	Projet d'IBA Alzette Belval

La réunion s'achève à 11h15, M. COURTIN remercie les personnes présentes et clôt la séance.